

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 6 mai 2019** à 19 :30 heures.

Étaient présents :

Mesdames	Johanne Pelletier	Messieurs	Pier-Alexandre Caron
	Marilyn Fortin		Julien A. Caron
			Jocelyn Caron
			Philippe Mainguy

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Madame Denise Deschênes, mairesse.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et mentionne les points à l'ordre du jour aux personnes qui assistent à la séance.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

084-05-2019

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Jocelyn Caron
Appuyé par : Madame Johanne Pelletier
Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation
3. Questions du public/Suivi
4. Procès-verbal du 1^{er} avril 2019
 - 4.1 Acceptation
5. Administration générale
 - 5.1 États financiers 2018/Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Présentation
 - 5.2 États financiers 2018/Dépôt/Acceptation
 - 5.3 Désignation d'un représentant municipal/Comité Éco-réussite
 - 5.4 Désignation d'un représentant municipal/Comité sur l'avenir du presbytère
 - 5.5 Procédure pour le traitement des plaintes/Adoption
 - 5.6 ADMQ/Activités de perfectionnement
6. Service incendie
 - 6.1 Rencontre APSAM/Sécurité incendie
7. Transport
 - 7.1 Liste des travaux réalisés/Avril 2019
 - 7.2 Embauche/Aide à l'inspecteur municipal
 - 7.3 Soumissions gravier & niveleuse/Résultat
 - 7.4 Soumissions carburant diesel & huile à chauffage/Résultat
 - 7.5 Toiture/Garage municipal/Travaux

- 7.6 Rencontre d'information par le MFFP/Lois et règlements régissant la protection de l'habitat du poisson/Inspecteur municipal
- 7.7 Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal
- 8. Hygiène du milieu
 - 8.1 Cueillette et transport/Matières résiduelles & recyclables/Contrat/Séance extraordinaire
- 9. Aménagement, urbanisme et développement
 - 9.1 Mandat/Arpentage Côte-du-Sud/Cadastre et piquetage
- 10. Loisirs et culture
 - 10.1 Presbytère du Lac-des-Plaines/Démolition
- 11. Subvention, cotisation & appui
 - 11.1 Cercle des Fermières de Saint-Cyrille-de-Lessard/Demande
 - 11.2 Naissance/Stéphanie Bernier & Jérôme Chrétien-Pelletier
- 12. Correspondance
- 13. Varia
- 14. Comptes payés et à payer
 - 14.1 Acceptation
- 15. Période de questions
- 16. Levée de la séance
- 3. Questions du public/Suivi**

Un suivi a été fait par madame la mairesse concernant les questions et les demandes formulées à la période de questions de la séance précédente.

Elle informe les citoyens présents que la distribution des arbres se déroulera samedi, le 25 mai 2019 de 9h00 à 12h00 au garage municipal. Un envoi sera fait par la poste pour informer la population.

4. Procès-verbal du 1^{er} avril 2019

4.1 Acceptation

085-05-2019

Procès-verbal/1^{er} avril 2019/Adoption.

Il est proposé par : Monsieur Philippe Mainguy

Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron

Et unanimement résolu : -

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019 soit accepté tel que rédigé.

5. Administration générale

5.1 États financiers 2018/Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Présentation

États financiers 2018/Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Présentation.

Madame Audrey Lavoie, comptable de la firme *Raymond, Chabot, Grant, Thornton* a fait la présentation des états financiers de l'année 2018. Puis, elle a répondu aux questions des citoyens présents.

5.2 États financiers 2018/ Dépôt/ Acceptation

086-05-2019

États financiers 2018/ Dépôt/ Acceptation.

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 176.1 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Appuyé par : Madame Johanne Pelletier
Et unanimement résolu : -

D'accepter le dépôt de ces rapports pour l'exercice financier 2018.

5.3 Désignation d'un représentant municipal/Comité Éco-réussite

087-05-2019

Désignation d'un représentant municipal/Comité Éco-réussite.

Il est proposé par : Madame Johanne Pelletier
Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Et unanimement résolu : -

DE nommer la conseillère Marilyn Fortin pour représenter la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard au sein du comité Éco-réussite.

5.4 Désignation d'un représentant municipal/Comité sur l'avenir du presbytère

088-05-2019

Désignation d'un représentant municipal/Comité sur l'avenir du presbytère.

CONSIDÉRANT QUE par l'entremise d'une lettre envoyée à la municipalité, la Fabrique de Saint-Cyrille demande la nomination d'un représentant du conseil pour faire partie du comité sur l'avenir du presbytère ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Marilyn Fortin
Appuyé par : Monsieur Philippe Mainguy
Et unanimement résolu : -

DE désigner M. Jocelyn Caron, conseiller, comme représentant municipal pour participer au comité sur l'avenir du presbytère.

5.5 Procédure pour le traitement des plaintes/Adoption

089-05-2019

Procédure pour le traitement des plaintes/Adoption.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le «CM»), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées ;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Jocelyn Caron
Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents : -

QUE la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM aurait été assujetti à l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ;
- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, l'adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : munstcyrille@globetrotter.net, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt ;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure ;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt ;

- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité ;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents ;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés ; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un «fournisseur unique»

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un «fournisseur unique» si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

Denise Deschênes, mairesse

Carole St-Hilaire, d.g./sec.-trésorière par intérim

5.6 ADMQ/Activités de perfectionnement

090-05-2019

ADMQ/Activités de perfectionnement.

Il est proposé par : Madame Marilyn Fortin
Appuyé par : Monsieur Philippe Mainguy
Et unanimement résolu : -

D'autoriser l'inscription de Carole St-Hilaire aux formations suivantes offertes par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) :

- *Travaux d'infrastructures : conseils pour optimiser la gestion de vos projets* qui aura lieu à Rivière-du-Loup le 22 mai 2019 au coût de 316 \$ avant taxes.
- *Bien utiliser le SEAO et la gestion des ressources humaines & la loi sur les normes du travail* qui se tiendra au Manoir du Lac-Étchemin le 29 mai 2019 au montant de 20 \$.

QUE les frais de repas et de déplacement lui seront remboursés.

6. Service incendie

6.1 Rencontre APSAM/Sécurité incendie

091-05-2019

Rencontre APSAM/Sécurité incendie.

Il est proposé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron

Appuyé par : Monsieur Jocelyn Caron

Et unanimement résolu : -

QUE le directeur incendie, M. Marco Blanchet, participe à la rencontre santé et sécurité du travail du regroupement régional de Chaudière-Appalaches qui aura lieu à l'Hôtel L'Oiselière de Lévis, le mercredi 15 mai 2019. Lors de cette formation, les principaux sujets abordés seront liés à la sécurité incendie.

QUE la municipalité paie les frais d'inscription au coût de 45 \$.

7. Transport

7.1 Liste des travaux réalisés/Avril 2019

Réseau routier/Liste des travaux réalisés/Avril 2019.

À titre informatif, madame la mairesse indique les principaux travaux réalisés au cours du mois d'avril 2019 :

- Dégeler et déboucher ponceau dans le chemin du Lac-des-Plaines ;
- Grattage de tous les chemins en gravier à l'exception du chemin des Boisés.

7.2 Embauche/Aide à l'inspecteur municipal

092-05-2019

Embauche/Aide à l'inspecteur municipal.

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été transmise à la population afin de combler le poste d'aide à l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE des candidats ont été rencontrés en entrevue ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Jocelyn Caron

Appuyé par : Monsieur Philippe Mainguy

Et unanimement résolu : -

DE procéder à l'embauche de monsieur René Caron selon les conditions convenues avec le conseil municipal.

QUE la date de début d'emploi est le mardi, 7 mai 2019.

QUE l'offre d'emploi intitulée «Aide à l'inspecteur municipal» décrivant ce poste fait partie intégrante de cette résolution.

7.3 Soumissions gravier & niveleuse/Résultat

093-05-2019

Soumissions gravier & niveleuse/Résultat.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard a formulé des demandes de soumissions pour la fourniture de gravier tamisé et de MG20 ainsi que pour les services d'une niveleuse pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions reçues :

DESCRIPTION	AML CARON INC	EXCAVATION LOUIS RICHARD INC	ARNOLD THIBAUT
Gravier tamisé Prix/voyage (16 tonnes/voyage) (incluant le transport)			
Garage municipal, 320 Route 285 :	110 \$	120 \$	S/O
Chemin du Lac Isidore :	155 \$	143 \$	S/O
Chemin du Lac-des-Plaines :	133 \$	145 \$	S/O
Chemin Lessard Est (couronne) :	155 \$	145 \$	S/O
Chemin du Lac-d'Apic :	110 \$	130 \$	S/O
Chemin des Boisés :	155 \$	105 \$	S/O
MG 20 Prix/voyage (16 tonnes/voyage) (incluant le transport)			
Garage municipal, 320 Route 285 :	165 \$	160 \$	S/O
Chemin du Lac Isidore :	185 \$	170 \$	S/O
Chemin du Lac-des-Plaines :	170 \$	175 \$	S/O
Chemin Lessard Est (couronne) :	185 \$	175 \$	S/O
Chemin du Lac-d'Apic :	154 \$	170 \$	S/O
Chemin des Boisés :	190 \$	138 \$	S/O
Taux horaire pour une niveleuse avec chauffeur :	90 \$/h	98 \$/h	S/O

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Johanne Pelletier
Appuyé par : Monsieur Julien A. Caron
Et unanimement résolu : -

DE retenir le plus bas soumissionnaire pour la fourniture de gravier tamisé et de MG20 pour chacun des chemins municipaux.

QUE le contrat de fourniture de gravier tamisé soit octroyé à l'entreprise *Excavation Louis Richard inc.* pour les chemins du Lac Isidore, Lessard Est (couronne) et des Boisés et octroyé à l'entreprise *AML Caron inc.* pour le garage municipal au 320, route 285 et pour les chemins du Lac-des-Plaines et du Lac-d'Apic selon les prix soumis mentionnés dans le tableau ci-dessus.

QUE le contrat de fourniture de MG20 soit octroyé à l'entreprise *Excavation Louis Richard inc.* pour le garage municipal au 320, route 285 et pour les chemins du Lac Isidore, Lessard Est (couronne) et des Boisés et octroyé à l'entreprise *AML Caron inc.* pour les chemins du Lac-des-Plaines et du Lac-d'Apic selon les prix soumis indiqués dans le tableau ci-dessus.

QUE le service de niveleuse avec chauffeur pour l'année 2019 soit accordé à *AML Caron inc.* au coût de 90 \$/heure.

7.4 Soumissions carburant diesel & huile à chauffage/Résultat

094-05-2019

Soumissions carburant diesel & huile à chauffage/Résultat.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité quatre (4) fournisseurs de la région à soumissionner pour de la fourniture de carburant diesel et d'huile à chauffage ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'invitation dont voici les résultats :

	<i>LES HUILES LORD</i>	<i>ÉNERGIES SONIC</i>
Du 15 mai 2019 au 14 mai 2020 Montant du profit exigé par litre		
Diesel :	0.00	-0.0050
Huile à chauffage :	0.01	-0.0050

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Marilyn Fortin
Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Et unanimement résolu : -

D'accorder le contrat pour de la fourniture de carburant diesel et d'huile à chauffage pour la période du 15 mai 2019 au 14 mai 2020 au plus bas soumissionnaire, soit à l'entreprise *Énergies Sonic*.

7.5 Toiture/Garage municipal/Travaux

095-05-2019

Toiture/Garage municipal/Travaux.

CONSIDÉRANT les forts vents qui ont secoué la région à la mi-avril et qui ont contribué à arracher une partie de la toiture du garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le toit du garage municipal était déjà endommagé avant cette période de vents intenses et que des rénovations s'avèrent essentielles ;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Coulombe s'est rendu sur place pour constater les travaux de rénovation à faire et soumettre un prix pour la réalisation complète de la réparation de la toiture ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Philippe Mainguy
Appuyé par : Monsieur Jocelyn Caron
Et unanimement résolu : -

D'accepter la soumission de *Daniel Coulombe Construction inc.* tel que présentée pour la réparation de la toiture du garage municipal au montant de 21 247,38 \$ taxes incluses.

DE prélever la somme à payer pour ces travaux à même le poste budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

7.6 Rencontre d'information par le MFFP/Lois et règlements régissant la protection de l'habitat du poisson/Inspecteur municipal

096-05-2019

Rencontre d'information par le MFFP/Lois et règlements régissant la protection de l'habitat du poisson/Inspecteur municipal.

Il est proposé par : Madame Marilyn Fortin
Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Et unanimement résolu : -

D'autoriser M. Marco Blanchet, en tant qu'inspecteur municipal, à assister à une rencontre d'information offerte par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin de faire une mise à jour des lois et règlements régissant la protection de l'habitat du poisson. Cette rencontre se tiendra aux bureaux de la MRC de Montmagny, le mercredi 22 mai 2019. Il n'y a aucun frais pour cette réunion.

7.7 Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal

097-05-2019

Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal.

CONSIDÉRANT QU'il existe un programme d'aide pour l'amélioration du réseau routier municipal offert par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette aide est accordée pour l'amélioration ou la construction des routes municipales;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports possède une enveloppe budgétaire qu'il répartit par circonscription électorale provinciale;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Johanne Pelletier

Appuyé par : Monsieur Jocelyn Caron

Et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard sollicite une aide financière au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) auprès de Madame Marie-Ève Proulx, député de la circonscription de Côte-du-Sud;

QUE cette aide financière servira pour l'amélioration des voies de communication suivantes : 7^e Rang, chemins du Lac-des-Plaines, Tour-du-Lac-des-Plaines, Lessard Est et Lessard Ouest, 5^e Rang Est, 5^e Rang Ouest, 8^e Rang, route Harrower, route Lamarre, chemin des Boisés, route Pierre-Noël et route Thibault.

8. Hygiène du milieu

8.1 Cueillette et transport/Matières résiduelles & recyclables/Contrat/Séance extraordinaire

Cueillette et transport/Matières résiduelles & recyclables/Contrat/Séance extraordinaire.

L'ouverture des soumissions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et recyclables aura lieu le 22 mai prochain à 16 h 30. Par la suite, une séance extraordinaire se tiendra le même jour à 19 h 00 pour octroyer le contrat.

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Mandat/Arpentage Côte-du-Sud/Cadastre et piquetage

098-05-2019

Mandat/Arpentage Côte-du-Sud/Cadastre et piquetage.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard est propriétaire du lot # 6 260 281 en bordure de la Route 285, à l'entrée du village ;

CONSIDÉRANT QU'il existe deux entrées de services sur ce terrain ce qui permet deux branchements distincts à l'aqueduc et l'égout ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite séparer ce terrain en deux parties afin de maximiser son utilisation et de permettre la réalisation d'un second projet ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Jocelyn Caron

Appuyé par : Madame Marilyn Fortin

Et unanimement résolu : -

QUE le mandat soit accordé à *Arpentage Côte-du-Sud S.E.N.C.R.L.* pour les travaux d'arpentage concernant le lotissement, l'immatriculation ainsi que le piquetage des terrains tel que mentionné précédemment.

QUE madame Carole St-Hilaire, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard tout document en lien avec ce mandat.

10. Loisirs et culture

10.1 Presbytère du Lac-des-Plaines/Démolition

099-05-2019

Presbytère du Lac-des-Plaines/Démolition.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard est propriétaire de la chapelle et du presbytère situés au 461, chemin du Tour-du-Lac-des-Plaines (lot #5 032 989) ;

CONSIDÉRANT QUE ce presbytère n'est plus utilisé depuis de nombreuses années et qu'il est en mauvais état, très détérioré ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des gens et des lieux est primordiale et qu'un bâtiment vétuste tel que le presbytère peut s'avérer une source de danger au fil des ans ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Philippe Mainguy

Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron

Et unanimement résolu : -

DE prendre la décision de démolir le presbytère sis au 461, chemin du Tour-du-Lac-des-Plaines.

D'analyser les coûts et les options possibles pour réaliser ce mandat.

11. Subvention, cotisation & appui

11.1 Cercle des Fermières de Saint-Cyrille-de-Lessard/Demande

100-05-2019

Cercle des Fermières de Saint-Cyrille-de-Lessard/Demande.

CONSIDÉRANT QUE le cercle des Fermières de Saint-Cyrille-de-Lessard a été approché afin de recevoir le Congrès Régional des Fermières au printemps 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accueillir un tel événement permet une belle visibilité pour la municipalité compte tenu du nombre de visiteurs que ce rassemblement peut apporter ;

CONSIDÉRANT QUE sur le plan économique, la tenue d'un événement de cette envergure est positif puisqu'il procure des retombées non négligeables ;

CONSIDÉRANT QUE le cercle des Fermières de Saint-Cyrille-de-Lessard demande une contribution de la municipalité qui pourrait se traduire par une diminution des coûts pour les locations de salle pour cette occasion ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Marilyn Fortin

Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron

Et unanimement résolu : -

DE permettre au Cercle des Fermières de Saint-Cyrille-de-Lessard d'utiliser les salles de la municipalité (Centre des Loisirs et Édifice municipal) tout à fait gratuitement, et ce, pour toute la durée de leurs activités en lien avec le Congrès Régional qui aura lieu en 2020.

11.2 Naissance/Stéphanie Bernier & Jérôme Chrétien-Pelletier

101-05-2019

Naissance/Stéphanie Bernier & Jérôme Chrétien-Pelletier.

CONSIDÉRANT QUE Stéphanie Bernier et Jérôme Chrétien-Pelletier du 270, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Lessard demandent l'aide financière de deux cents dollars (200 \$) pour la naissance de leur fils, Malike Pelletier né le 8 avril 2019;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Johanne Pelletier

Appuyé par : Monsieur Jocelyn Caron

Et unanimement résolu : -

D'autoriser le paiement de la subvention de naissance au montant de deux cents dollars (200\$).

12. Correspondance

- Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec :
Confirmation de l'acceptation de la demande d'aide financière dans le volet 2 dans le cadre du programme en sécurité civile.
- Comité du Snow Fête :
Remerciement pour la contribution de la municipalité à l'événement.
- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTQ) :
Recommandations d'activités d'entretien sur les ponts municipaux.

13. Varia

Aucun sujet n'est ajouté.

14. Comptes payés et à payer.

14.1 Acceptation

102-05-2019

Acceptation des comptes.

Il est proposé par : Madame Johanne Pelletier

Appuyé par : Monsieur Jocelyn Caron

Et unanimement résolu : -

D'adopter la liste des comptes payés et à payer datée du 6 mai 2019 au montant total de 91 478,08 \$.

QUE cette liste de comptes est disponible pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière par intérim certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

15. Période de questions.

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

16. Levée de la séance.

103-05-2019

Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Jocelyn Caron que la séance soit levée. Il est 20h35.

Denise Deschênes, mairesse

Carole St-Hilaire, d.g./secrétaire
trésorière par intérim